



Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres

Date de Convocation : le 29/10/2025

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 27

Pour : 26

Contre : 1

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER



DE_2025_090 : Avis sur l'étude d'impact environnemental relatif au projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Laveyrune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L 122-1 V et R 122-7 relatifs à l'évaluation environnementale.

Vu la demande d'avis de la DREAL sur l'étude d'impact présentée par EDF relative au projet éolien sur la commune de Laveyrune, notifiée le 25 septembre 2025.

Considérant la demande d'avis formulée par la DREAL dans le cadre de la procédure d'instruction du projet de parc éolien de Laveyrune comprenant 5 éoliennes d'une hauteur de 150m en bout de pale.

Considérant la note de cadrage DREAL-EDF publiée en septembre 2025,

Considérant l'intérêt porté par la Communauté de communes pour la production d'énergies à partir de sources renouvelables, et, que les éoliennes sont un moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace,

Il est rappelé également que le projet éolien présente des retombées fiscales importantes pour les collectivités.

Il est précisé que ledit projet consistant à l'installation et l'exploitation de 5 éoliennes présente un impact limité sur l'environnement et les paysages en particulier avec le scénario 2. Ce dernier se définit par :

- des enjeux écologiques faibles à modérés pour la faune et la flore sauf pour les chiroptères, ce qui implique la mise en place ciblée de mesure environnementales,
- un impact paysager et acoustique limité,
- une retombée économique locale significative avec 3 éoliennes sur des terrains communaux.

Monsieur le Président propose de rendre un avis favorable sur l'étude d'impact.

Messieurs Dominique Allix et James Bouvier quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 26 voix pour et 01 voix Contre (Anny BARGHON, suppléante de Monsieur John SERROUL) :

- donne un avis favorable au projet d'installation d'un parc éolien sur la Commune de Laveyrune.

Fait à Coucournon, le 07/11/2025

Le Président,

Jacques GENEST

